

STANDS MOBILES

TÉLÉCABINES

PROJET DE TRANSPORT PAR CÂBLE

La Buttinière-Palmer ↔ Achard

COMPTE-RENDU DE LA SEMAINE 10

Du lundi 30 janvier au lundi 06 février inclus

Tout au long de la démarche de concertation, de nombreux stands mobiles se tiennent sur les lieux de vie du quotidien pour aller à la rencontre des habitants, salariés, commerçants et usagers du territoire.

Les personnes rencontrées pourront :

- consulter les informations liées au projet (les mêmes que celles disponibles sur ce site internet) ;
- exprimer leur contribution grâce à un questionnaire rapide à remplir.

Chaque semaine, consultez le bilan des stands mobiles, à la fois quantitatif (chiffres clés de la participation) et qualitatif (intérêt et connaissance du projet).

LE CALENDRIER DES STANDS DE LA SEMAINE

Stand 1	Mercredi 1^{er} février De 15h à 17h	Maison Ecocitoyenne (en parallèle de l'exposition de télécabines)
Stand 2	Samedi 4 février De 15h à 17h	Maison Ecocitoyenne (en parallèle de l'exposition de télécabines)

BILAN QUANTITATIF

2 stands réalisés lors de cette dixième semaine de concertation autour du projet de télécabines porté par Bordeaux Métropole.

98 personnes ont échangé avec les animateurs des stands organisés.

BILAN QUALITATIF

Les personnes rencontrées sur les stands mobiles ont échangé avec les animateurs présents autour du fonctionnement du transport par câble, le projet et les tracés envisagés mais aussi autour du calendrier et de la concertation mise en place.

Voici les principales questions posées :

> Quel est le coût du projet ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Les éléments concernant le coût du projet sont disponibles dans le dossier de concertation, téléchargeable [ici](#) et également à l'exposition du projet organisée à la maison écocitoyenne jusqu'au 13 février 2023. Ces coûts sont détaillés par tracés.

> Qu'est-ce que la concertation ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Une concertation est un dispositif participatif dont l'objectif est de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et/ou du grand public sur un projet, avant que la décision ne soit prise. L'autorité, qui veut prendre une décision, présente son projet aux personnes concernées et engage un dialogue avec eux. Elle reste libre de sa décision, mais s'engage néanmoins à la justifier et à l'explicitier au regard du résultat de la concertation. Les formes prises par la concertation peuvent être très variables.

> Quel est l'apport de la concertation dans ce projet ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Le projet est en phase de concertation préalable réglementaire, depuis le 28 novembre 2022 et jusqu'au 13 février 2023. Cette démarche, facultative, a été organisée de façon volontaire par Bordeaux Métropole, qui a souhaité une large concertation et a saisi la Commission Nationale du Débat Public pour la nomination d'une garante, Marianne AZARIO.

Les objectifs de la concertation, initiée dans le cadre du Code de l'Environnement (A L.121-15-1), sont de débattre de :

- L'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet ;
- Les enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ;
- Les solutions alternatives ;
- Les modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

À l'issue de la phase de concertation préalable, un bilan sera dressé, incluant les grands enseignements de la concertation. Bordeaux Métropole procédera à une délibération pour voter ou non la poursuite du projet.

> Est-ce que le projet se réalisera ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Une fois la concertation terminée, à partir de mars 2023, Bordeaux Métropole pourra dresser un bilan et en tirer des leçons sur la poursuite ou non du projet. A l'issue de cette phase, des études techniques (sur le tracé choisi par la concertation) pourront être réalisées jusqu'en 2025. Un temps de concertation réglementaire (enquête publique) sera mis en place avec la population en 2026 afin de déclarer ou non le projet d'utilité publique. Si le projet est déclaré d'utilité publique, les travaux pourraient commencer en 2027 pour une mise en service en 2028.

> Est-ce que le projet va pouvoir s'insérer dans le paysage bordelais et sera accepté par l'UNESCO ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Il n'y a pas d'incompatibilité de principe du projet global avec l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de la ville de Bordeaux. D'autres villes, inscrites également sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO proposent une télécabine (Porto, Drubrovnik, Dinant). Il conviendra lors des étapes ultérieures de s'assurer de la comptabilité du projet avec l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les stands mobiles en images ...

